

Les colons de 1848 en Algérie : mythes et réalités

Yvette Katan

Citer ce document / Cite this document :

Katan Yvette. Les colons de 1848 en Algérie : mythes et réalités. In: Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 31 N°2, Avril-juin 1984. La France et ses colonies. pp. 177-202;

doi : <https://doi.org/10.3406/rhmc.1984.1271>

https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1984_num_31_2_1271

Fichier pdf généré le 09/04/2018

LES COLONS DE 1848 EN ALGÉRIE :
MYTHES ET RÉALITÉS

Dans l'histoire de la colonisation française en Algérie et de ses débuts hésitants et cahotiques, l'entreprise de grande envergure, lancée par le gouvernement provisoire de la Seconde République, reste marquée d'ambiguïté et obscurcie par les prises de position passionnées qu'elle souleva.

L'Assemblée Constituante, en effet, vota le 19 septembre un décret¹ qui ouvrait « un crédit de 50 millions de francs au ministère de la Guerre sur les exercices 1848-1849-1850 et suivants pour être spécialement appliqué à l'établissement de colonies agricoles dans les provinces d'Algérie ». C'était la première fois qu'une entreprise coloniale officielle, subventionnée, d'une telle ampleur était décidée. Quarante-deux « colonies agricoles » devaient être créées, 12.000 colons transportés, installés aux frais de l'État, devaient recevoir en plus d'une concession de terre de 2 à 10 ha selon l'importance de leur famille, une maison, des instruments, du bétail, des semences et des rations journalières de vivres... pendant trois ans !... Si l'on songe qu'à cette époque l'Algérie ne comptait qu'une cinquantaine de villages de colonisation peuplés d'environ vingt mille colons ruraux, on peut se rendre compte de l'importance de l'effort envisagé ! Mettons en regard aussi le refus d'un crédit de seulement trois millions de francs qui avait été opposé au maréchal Bugeaud en 1847 pour la création de ses « camps agricoles » où il voulait installer des soldats-laboureurs...

Dès le 8 octobre 1848², le premier convoi de colons partit du quai de Bercy à Paris avec huit cents personnes. Cette précipitation (l'arrêté n'avait été signé que le 27 septembre) posait le problème des motivations du Gouvernement. Le décret du 18 septembre était-il simplement une mesure d'urgence en réponse au problème du moment posé par la crise, le chômage, le risque de nouveaux troubles dans une population parisienne désœuvrée ? Après la répression sanglante de juin, l'exclusion par la colonisation conçue comme une solution au problème social ? Ou bien pouvait-on voir, au contraire, dans l'importance des crédits accordés et des moyens mis en œuvre par la Seconde République, qui prétendit suivre

1. Décret du 18 septembre 1848, *Moniteur algérien* du 30 sept. 1848.

2. Le 8 octobre était la date de paiement des petits loyers.

pas à pas cette énorme entreprise³, la manifestation d'une volonté de promouvoir une grande politique coloniale. Politique qui voulait mettre un terme à « l'incertitude qui, jusqu'ici, a plané sur l'avenir de l'Algérie (et) la coupable incurie du Gouvernement déchu » annonçait, dès le 2 mars 1848, le gouvernement provisoire dans une proclamation aux colons d'Algérie. La création de quarante-deux villages agricoles apparaissait dans cette optique comme une avancée du front de colonisation en territoire militaire ; le transfert de familles entières en Algérie révélait le dessein de peupler et mettre en valeur une colonie qui pouvait devenir le grenier à blé de la France comme elle l'avait été pour Rome ; enfin et surtout, selon les promoteurs de cette colonisation, « rendre vraie cette parole : l'Algérie est une terre française »⁴.

La signification de la politique engagée en Algérie avec les colonies agricoles est difficile à appréhender du fait de la rapide évolution de ce régime pourtant éphémère qui, devenu de plus en plus conservateur, pouvait renier le lendemain l'œuvre commencée la veille... Pour tenter simplement aujourd'hui d'apporter quelques lumières sur ce problème, nous essaierons seulement d'établir qui étaient les familles choisies par le Gouvernement pour assurer le succès de cette entreprise. En effet, ceux pour qui la colonisation de 1848 a été un échec, en rejettent la responsabilité sur le choix qui a été fait d'ouvriers parisiens pour en faire des agriculteurs. Ce choix n'ayant, à leurs yeux, été déterminé que par la volonté de débarasser la capitale de ses éléments les plus turbulents, des agitateurs tout à fait inaptes à la colonisation agricole.

On voit que la personnalité des colons est au centre du débat. S'il s'avère qu'on n'a envoyé en Algérie que les « excités de la capitale », « insurgés, bons ouvriers en barricades et clubistes distingués »⁵, on comprendra que, n'ayant en vue que le problème de Paris qu'on voulait débarasser « d'indésirables » et non celui de la colonie, l'échec ait été au bout de cette politique. Dans le cas contraire, d'autres causes seront à rechercher pour expliquer les difficultés rencontrées en 1848.

Mais avant d'en venir à ce problème, il nous a paru utile d'en finir avec une confusion persistante entre les colons de 1848 et les déportés condamnés après l'insurrection de juin qui, de Belle-Isle, ne furent transportés en Algérie que par la loi du 24 janvier 1850. Nos colons n'étaient-ils pas néanmoins des révolutionnaires ? des socialistes ayant échappé à l'arrestation en juin ? D'autre part, ces Parisiens, dont il paraissait si évident qu'ils ne pouvaient se transformer en colons ruraux, ne faisaient-ils pas partie, en fait, de cette frange de « néo-Parisiens », arrivés récemment dans la capitale, en particulier au moment de l'ouverture des ateliers nationaux ; population mal intégrée dans la capitale et facilement mobilisable pour la colonisation ? Dans ce cas, ces citadins de fraîche date,

3. La sous-série F 80 des Archives nationales, aujourd'hui entreposée à Aix-en-Provence, contient les multiples rapports mensuels, trimestriels, annuels qui forment une masse énorme de documents non classés, dans laquelle, selon l'historien L. Genet lui-même, on pourrait se noyer !

4. F 80, 1792, Rapport de la Commission agricole de janvier 1849.

5. DUTRÔNE, *Commission des colonies de l'Algérie. Rapport...*, Duverger, 1850.

n'avaient-ils pas tout de même une expérience de la vie à la campagne ? Ceci, établi, permettrait de repousser au rang de calomnies les plaisanteries suspectes qui traînaient dans les journaux et ouvrages de l'époque sur la maladresse et l'incapacité de nos Parisiens « qui avaient peur de leur bœuf » à qui ils donnaient à manger le blé qu'ils confondaient avec l'avoine..., dont les femmes allaient aux champs en bottines à talons, leur ombrelle fanée déployée sur leur tête !...

Un fond d'archives de la Préfecture de la Seine⁶, malheureusement incomplet, inexploité jusqu'ici, nous donne pour deux arrondissements de Paris des renseignements intéressants sur les origines des candidats au départ. Pour un des arrondissements, et d'une façon inespérée, nous avons trouvé l'indication de la date d'arrivée à Paris des candidats colons nés en Province ! La liste de ces aspirants colons du II^e arrondissement ancien de Paris (aujourd'hui IX^e), comprenant 854 noms, assortie des indications classiques sur la date et le lieu de naissance, la profession, l'adresse, nous a paru fournir un échantillon suffisamment représentatif pour nous permettre, avec des renseignements tirés par ailleurs de la sous-série F 80 des Archives nationales concernant les colonies agricoles ou de témoignages contemporains, d'établir un profil du colon de 1848.

PERSISTANCE D'UN MYTHE

Malgré les études de Lucien Genet⁷ et de Charles-André Julien⁸ qui établissaient bien la qualité de volontaires des colons de 1848, ceux-ci sont encore présentés dans un ouvrage récent⁹ comme des « déportés, expulsés de Paris avec leur famille ». L'auteur, Pierre Lafont, ancien directeur d'un grand quotidien d'Algérie, révèle par là la vigueur d'un mythe entretenu par les Français d'Algérie dont beaucoup se disaient descendants de quarante-huitards « déportés » et, selon Marcel Emerit lui-même, acceptaient mal d'être trompés sur ce point.

Dans une monographie de la colonie agricole de Saint-Louis (département d'Oran)¹⁰, Paul Garcia, instituteur français d'Algérie, présentait ainsi les colons : « La plupart étaient des Parisiens, déportés, anciens ouvriers chassés des ateliers nationaux qui avaient combattu contre le gouvernement provisoire, sur les barricades du faubourg Saint-Antoine. » Ainsi, cent ans après, les accusations portées au départ par les directeurs de village, soucieux de se débarrasser de colons indociles en les taxant d'« agitateurs dangereux », étaient admises sans autres preuves ; la résurgence récente de la confusion des « colons du décret », avec les condamnés à la déportation du fait de l'insurrection de juin 1848, justifiait que l'on ouvre à nouveau le dossier du colon de 1848.

6. La sous-série VD 6.

7. Lucien GENET, « Les colonies agricoles de 1848 », in *Mélanges d'histoire*, sous la direction de Marcel Emerit, Paris, 1949.

8. Charles-A. JULIEN, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, P.U.F.

9. Pierre LAFONT, *La France en Algérie*, Plon, 1980, p. 200.

10. Paul GARCIA, *Saint-Louis, village oranien (1848-1948)*, Oran, Heintz, 1949.

Déportés ou volontaires ?

L'article 2 du décret du 19 septembre 1848 stipulait : « Le chiffre des colons qui bénéficieront des dispositions du présent décret ne pourra excéder 12.000 âmes en 1848. » Or, la Commission de colonisation¹¹, créée pour organiser les départs des colons et recevoir les candidatures, fut assaillie d'un nombre tel de demandes qu'elle fut contrainte de dépasser le chiffre imposé car, « à l'approche de l'hiver, la misère sévissant, les mairies demandaient avec insistance que le chiffre d'admissions fût plus élevé ». Les dossiers de demandes affluèrent, tant des mairies de Paris que des communes de province dont les maires suppliaient la Commission de prendre en considération l'état de misère où se trouvaient leurs administrés du fait de la crise. Mais la Commission décida de ne considérer que les demandes des Parisiens, arguant de leur grand nombre, mais démontrant ainsi le caractère politique plus que social de cette décision.

La Commission d'examen comportait des représentants du peuple (Henri Didier, Dubodan, Beslay, Boissel), un ancien sous-directeur des Affaires d'Algérie au ministère de la Guerre, les maires du VII^e, VIII^e, IX^e arrondissements de Paris¹² en plus du maire du XII^e arrondissement, M. Trélat, qui la présidait et du secrétaire général de la préfecture de police, O. Reiley... Autant d'hommes informés des problèmes de Paris et surtout des quartiers populaires de l'Est. Trois médecins devaient s'assurer de la bonne santé des candidats (leur vigilance fut prise en défaut, on voit dans les convois des malades, et même des aliénés). Enfin, Dutrone, conseiller à la Cour d'Amiens, secrétaire de la Société pour l'abolition de l'esclavage et qui était un homme très attentif aux problèmes du peuple. La Commission, en rejetant toute candidature ne parvenant pas de Paris ou de la Seine, révélait ses préoccupations essentielles au sujet de la capitale où le chômage représentait plus qu'ailleurs un danger politique ; mais aussi elle se simplifiait ainsi la tâche car il était plus aisé d'organiser les départs à partir de Paris seulement. Dès le vote du décret du 18 septembre, et sûrement avant l'arrêté ministériel du 27 septembre qui en fixait les modalités d'application, la Commission dut se mettre au travail. Les mairies établissaient les listes de candidats à présenter à la commission d'examen. Le faible nombre de « refusés » (10 sur 857), indiqué sur la liste du II^e arrondissement, concerne cinq mineurs, quatre « inconnus », un étranger, et montre qu'un tri préalable existait au niveau des mairies qui devaient procéder à des enquêtes.

Par ailleurs, il nous a paru intéressant de dresser une carte des seize départements ayant envoyé le plus grand nombre de dossiers (en dehors de Paris et de la Seine)¹³. N'esquisse-t-elle pas une géographie de la crise ou des zones les plus touchées par elle ? (tableau I et carte I, pp. 181-182). Les régions les plus intéressées par le décret du 18 septembre apparaissent nettement : ce sont le nord-ouest de la France, de l'estuaire de la Seine

11. Dite « Commission des Tuileries » car elle siégeait dans l'aile gauche du château.

12. MM. Martelet, Richard et Manceaux.

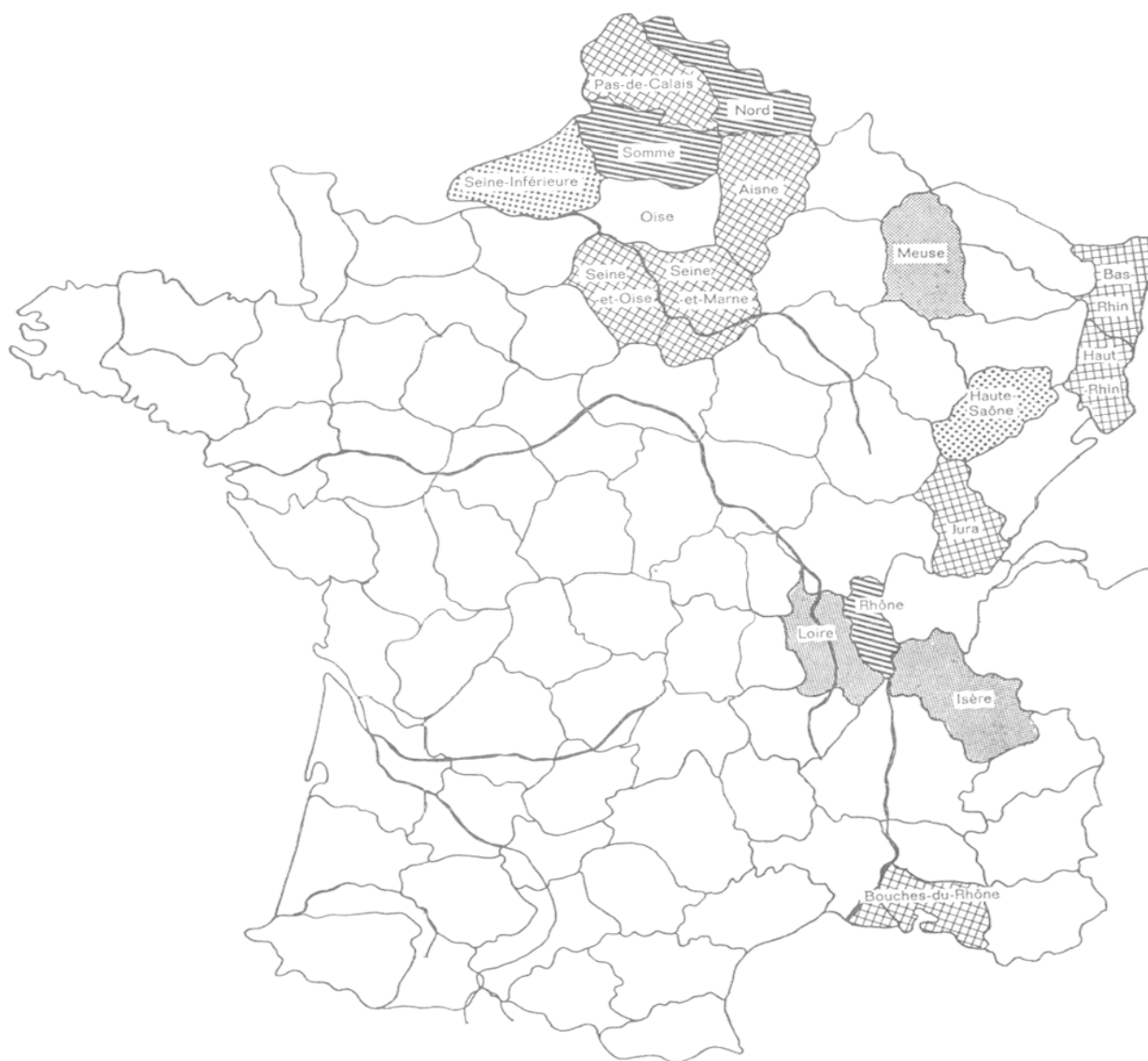
13. F 80, 1792, Rapport de la commission des colonies agricoles du 20 janvier 1849.

à la frontière belge, englobant les départements où la crise agricole s'est doublée d'une crise de l'industrie textile encore en grande partie rurale. Une autre région se dessine vigoureusement : la région lyonnaise et sa zone d'influence où régnait la crise de l'industrie de la soie. L'Est, avec l'Alsace et le Jura, représentait également une zone d'industries rurales très atteintes. Sur la carte, le département des Bouches-du-Rhône se détache moins en fonction de la crise, semble-t-il, que de l'orientation de Marseille vers l'Algérie.

TABLEAU I. — *Les seize départements
ayant envoyé le plus de dossiers de demandes d'admission
forment quatre groupes par ordre décroissant*

	<i>Nombre de dossiers</i>	<i>% par rapport à la totalité</i>
I		
1. Rhône	1.640	20,42
2. Nord	1.117	13,91
3. Somme	1.200	14,95
TOTAL I	3.957	49,28
II		
4. Pas-de-Calais	428	5,34
5. Saône	356	4,43
6. Seine-Inférieure	328	4,08
TOTAL II	1.112	13,85
III		
7. Bouches-du-Rhône	245	3,05
8. Aisne	218	2,72
9. Seine-et-Oise	204	2,54
10. Seine-et-Marne	160	2
11. Rhin	116	1,44
TOTAL III	943	11,75
IV		
12. Meuse	84	1,05
13. Jura	52	0,65
14. Isère	52	0,65
15. Loire	52	0,65
16. Ain	18	0,22
TOTAL IV	258	3,22
TOTAL GÉNÉRAL	6.270	78,1
TOTAL DES DOSSIERS DE PROVINCE (sauf la Seine)	8.029	100

CARTE I. — *Les seize départements
ayant envoyé le plus de dossiers d'admission
(en dehors de la Seine)*



Nombre de dossiers en %

- | | | |
|-----|--|---------------------|
| I | | De 14,95 à 20,42 %. |
| II | | De 4,08 à 5,34 %. |
| III | | De 1,44 à 3,05 %. |
| IV | | De 0,22 à 1,05 %. |

L'Assemblée dut porter par un vote nouveau (du 18 novembre 1848) le chiffre des colons de 12.000 à 13.500. Le ministère de la Guerre organisa alors un seizième convoi pour amener « 400 ou 500 personnes déjà admises »¹⁴. En fait, le seizième convoi comporta 840 personnes..., et il ne fut que l'avant-dernier ! Il paraît impossible de savoir exactement combien de personnes furent admises au départ ni surtout combien arrivèrent en Algérie. Les chiffres diffèrent de quelques centaines selon les documents. Dans un rapport de la Commission des Tuileries¹⁵, on trouve ceci : « La Commission ayant examiné et interrogé 16.115 personnes de tous âges et sexe, en a admis 13.972. »

Ce chiffre se retrouve dans un autre document émanant du ministère de la Guerre¹⁶ mais ne se rapporte là qu'aux seize convois des années 1848 et 1849. Or, il y eut un dix-septième convoi et dernier convoi pour lequel nous n'avons pas un chiffre exact ; M. Trelat, président de la Commission, se plaignit en effet que celle-ci ait « admis 200 individus au-delà des 260 qui devaient partir de Paris et dont le départ avait été autorisé ». On lui répondit « qu'il était difficile de réduire à un chiffre bien faible de partants les milliers d'aspirants colons... » et que l'on s'était « permis de ne pas compter les enfants au-dessous de 5 ans ! »¹⁷. Ajoutons qu'un certain nombre de candidats admis ne se présentèrent pas au départ... Des maris fugueurs disparurent pendant le voyage, des amoureux s'envolèrent en route, sans compter quelques décès d'enfants en bas-âge ou de personnes éméchées qui tombèrent à l'eau et se noyèrent tant les embarcations étaient surchargées. Décès compensés, semble-t-il, par des naissances¹⁸.

Il est en tout cas avéré qu'une véritable « ruée » vers l'Algérie se produisit en 1848. Pour le départ du dix-septième convoi, la Commission fut même amenée à demander « que l'autorité militaire prenne des dispositions pour que l'ordre ne soit pas troublé lors du départ, quai Saint-Bernard, à 9 heures du matin ». Car, « il est possible que quelques personnes profitassent du désappointement occasionné chez beaucoup d'aspirants colons par le petit nombre de ceux qui ont été autorisés à partir pour amener des troubles. »

La Commission des colonies agricoles indiquait, quelques mois plus tard à la date du 23 novembre 1849, que 80.469 candidats étaient inscrits à son secrétariat et que 58.170 d'entre eux attendaient depuis plus d'un an la reprise des convois arrêtés en mai ; certains avaient même commis l'imprudence de vendre leurs meubles avant d'avoir une réponse. Quelques lettres suppliant de prendre en compte une candidature nous sont parvenues. Un candidat écrivait jusqu'à trois lettres par jour à la Commission¹⁹. Combien ont été simplement séduits par une propagande abusive qui pré-

14. F 80, 1329, Lettre du ministère de la Guerre à M. Trelat (2 décembre 1848).

15. F 80, 1792, Rapport du 20 janvier 1849.

16. F 80, 1324, 3 mai 1849.

17. F 80, 1792.

18. F 80, 1329. On lit : « Une femme vient d'accoucher à Arzew, deux enfants ont succombé dans le voyage... » Il y eut sept naissances dans le dix-septième convoi.

19. F 80, 1792, Rapport de la commission au 28 janvier 1849.

sentait l'Algérie comme un pays de cocagne ? Le jeune Truquin²⁰ raconte dans ses mémoires que, passant devant la mairie du VIII^e arrondissement, il vit « un beau monsieur qui faisait un tableau enchanteur de ce pays où poussent en abondance les cocos, les dattes, les bananes..., le blé surtout y donnait un rendement énorme ». Il raconte la déception qu'il éprouva en apercevant la côte rocheuse et aride d'Arzew au lieu de la forêt tropicale qu'il imaginait..., et qu'il chercha en vain pendant des jours dans les vallées intérieures. Les arbres, la végétation luxuriante n'existaient que sur le plan de Saint-Cloud que l'on fit admirer à Paris aux candidats au départ²¹.

A l'évidence, les conditions géographiques du milieu méditerranéen étaient tout à fait inconnues de nos aspirants colons et la nature peu généreuse de l'Afrique du Nord devait leur réserver bien des déboires.

La qualité de volontaires ainsi bien établie pour nos colons (dont certains, preuve supplémentaire s'il en était besoin, repartirent aussitôt après avoir mis pied en Algérie!), peut-on exclure toute possibilité de pression faite sur quelques indésirables pour qu'ils débarrassent Paris de leur présence ? Il ne le semble pas, d'autant que c'est ce qui se serait produit pour le père d'Eugène François dont les mémoires²² ont été transcrits par le journaliste Rasteil. Il faut remarquer néanmoins qu'aucun prévenu d'insurrection de juin 1848, Rémy Gossez, qui leur consacre sa thèse, nous l'a affirmé, n'a sollicité son inscription sur les listes de candidats au départ, pour échapper à une éventuelle condamnation...

Des révolutionnaires ?

On a beaucoup dit que le gouvernement avait voulu précipiter le départ des émeutiers des barricades. Sous la plume même de Henri Lemoine, archiviste de Seine-et-Oise, les colons sont qualifiés de « meneurs sans scrupules..., foules d'ouvriers en chômage, de mécontents, d'intellectuels aigris »²³... qu'il fallait éloigner à tout prix de la capitale. Pourtant, la Commission des Tuileries exigeait des candidats qu'ils fournissent un certificat de bonne vie et mœurs, « ils ne devaient pas avoir combattu contre nous »²⁴ disaient les instructions. En effet, vouloir débarrasser Paris de ses éléments révolutionnaires, n'était-ce pas risquer par là même de perturber le climat de cette colonisation naissante ? D'autre part, devant l'afflux de demandes, il s'agissait de faire profiter des largesses de l'État²⁵ uniquement des hommes « dignes de confiance ». Les certificats étaient établis par les commissariats de police ou bien parfois par une autorité militaire comme ce lieutenant de la 6^e compagnie, 4^e bataillon de

20. TRUQUIN, *Mémoires et aventures d'un prolétaire (1833-1877)*, éd. Tautin, 1974.

21. S. FONTANILLES, *Colonies agricoles. Saint-Cloud, Oran, 1896.*

22. RASTEIL, *A l'aube de l'Algérie française. Le calvaire des colons de 1848*, Alger, 1930.

23. H. LEMOINE, « Colons parisiens en Algérie », *Bulletin de la Société d'histoire de Paris*, 1931.

24. F 80, 1792, *Rapport cité.*

25. Les colons étaient admis soit comme « cultivateurs » et devaient à ce titre recevoir une maison et une étendue de terre de 2 à 7 ha, du cheptel, des semences et une allocation nourriture pendant trois ans ; soit comme « ouvrier d'art », sans dotation de terre.

la première légion parisienne qui « certifie que M. Eugène Dupret s'est trouvé sous les armes dans les journées des 23, 24, 25, 26 juin et qu'il s'est conduit dans nos rangs en brave et digne citoyen ». Une circulaire du ministère de l'Intérieur recommandait aux maires des communes par où devaient passer les convois de bien accueillir ces futurs colons « honnêtes et braves ouvriers, choisis avec un soin particulier et dignes à tous égards de la sympathie publique ». A Paris, c'est une foule en liesse qui vient avec les délégués de toutes les mairies de la capitale assister au départ des colons : « les berges, les quais, les ponts étaient couverts d'une population immense qui ne s'élevait pas à moins de 40.000 âmes, la rivière était sillonnée en tous sens d'une multitude d'embarcations pavoisées... »²⁶. C'est d'ailleurs ce que nous donne à voir le journal *L'Illustration*, dans son numéro du 14 octobre 1848. Si le premier convoi n'eut droit qu'à la bénédiction du curé de Bercy (mais au discours enflammé du général Lamoricère lui-même) le quatrième, lui, vit bénir son drapeau (celui d'el-Affroun, dans la province d'Alger) par l'archevêque de Paris, « accompagné du clergé de Notre-Dame... Monseigneur Sibour a adressé aux colons de pieuses paroles qui ont profondément ému tous les assistants... »²⁶. Rien à voir, on s'en rend compte, avec le départ de déportés. Cependant, si, ce même jour, M. Trélat, représentant du peuple, président de la Commission des colonies agricoles, exprima dans une « chaleureuse et belle allocution toute la grandeur de la mission que ceux de nos frères qui s'éloignent vont remplir au bénéfice de la France et de la civilisation », une certaine méfiance vis-à-vis des partants n'était pas exclue. C'est le préfet du Loiret qui informe le ministère de la Guerre²⁷ qu'à la traversée de Montargis, « un piquet de dragons assistait au passage du premier convoi. Des ordres sévères étaient donnés pour empêcher le débarquement des colons qui auraient voulu mettre pied à terre et défense expresse avait été faite de leur délivrer de la poudre » ; « trois ou quatre seulement ont été remarqués ayant des fusils de chasse », ajoutait le préfet. On voit aussi la Compagnie des chemins de fer d'Arles à Marseille pousser la prévention jusqu'à faire enlever les vitres des wagons qui devaient transporter nos « dangereux » ouvriers parisiens, de peur qu'ils ne les brisent (bien des enfants prirent mal dans les courants d'air froid). Les rapports quotidiens, expédiés à Paris par les accompagnateurs des convois, le long des canaux et des fleuves, jusqu'à Marseille et ensuite sur mer jusqu'aux ports d'arrivée en Algérie, évoquent cependant peu de manifestations « intempestives » de sentiments révolutionnaires. L'accompagnateur du septième convoi relate²⁸ que le 4 novembre 1848, en passant devant Melun, « quelques bonnets rouges de notre convoi ont crié « Vive la République démocratique et sociale ! Vive Barbès et Raspail ! Nous les aurons ! ». Mais il ajoute, rassurant : « J'ai remarqué que ces cris n'étaient poussés que par une bien petite minorité. » Quelques jours plus tard, il n'y a plus, en passant devant le village de Néré, qu'un seul de nos colons, « coiffé

26. Rapport de la Commission des Tuileries, F 80, 1792.

27. Archives de la Guerre, série H 125.

28. F 80, 1314.

du bonnet rouge », pour crier aux habitants rassemblés sur le pont : « Vive la République démocratique et sociale ! », mais « le silence le plus glacial » a accueilli cette manifestation, rapporte notre convoyeur, avec satisfaction.

Pour savoir si par ailleurs nos colons adhéraient aux principes de l'association et de l'exploitation en commun des terres, tels que les avaient exprimés les 20.000 signataires d'une pétition lancée par la Société Algérienne juste avant le vote du décret du 19 septembre 1848, on ne peut se reporter qu'à l'attitude qu'eurent les colons une fois sur place et en possession de leur lot. De nombreux témoignages ne laissent aucun doute sur la volonté de nos colons d'exploiter individuellement leur terre et sur l'âpreté qu'ils mettaient à défendre leur nouvelle propriété. Un accompagnateur du dernier convoi eut le loisir, arrivé en Algérie, de visiter les villages agricoles déjà installés ; « On pourrait penser, dit-il, que les idées de communisme auraient pu s'infiltrer dans ces masses ; que le travail en commun serait essayé ; pas du tout : même quand il aurait été utile, le travail en commun a été refusé²⁹ ». Ceci est confirmé par de nombreux rapports de directeurs de village qui, même au début, n'ont pu obtenir que les colons, installés dans des tentes ou des baraques, trouvent avantage à faire leur cuisine dans un local commun³⁰. Ne voit-on pas les colons de Marengo envoyer une pétition contre M. de Maglaive, un des rares bons directeurs de village³¹, mais qui leur faisait faire le travail en commun³².

La Commission des Tuileries souligne dans son rapport de janvier 1849 : « L'espérance de la propriété individuelle a été le véritable stimulant de la colonisation. Quelques-uns sont partis ayant l'esprit plus ou moins imbu de doctrines inapplicables. La Commission a appris par diverses lettres qu'ils se sont promptement modifiés et que ce sont ceux qui font avec le plus de zèle acte de propriétaire »³³. A tel point que, apprenons-nous par ailleurs très rapidement (le témoignage est de 1849) : « Les Arabes nomades désertent le voisinage des colons du décret, ils préféreraient celui des colons civils qui sont, disent-ils, moins féroces de la propriété. Il suffit du moindre délit commis par des bestiaux arabes pour que les colons du décret en poursuivent rigoureusement la répression »³⁴.

D'autre part, le problème de la légitimité de la colonisation elle-même ne semble pas s'être posé à ces républicains qu'on pourrait croire imbus du principe du droit des peuples à disposer de leur territoire. Y avait-il seulement un peuple dans cette Algérie que l'on devait justement peupler ? Les colons pouvaient en douter. On leur parlait de « France africaine », on refusait de les appeler des émigrants³⁵ ; ils se rendaient dans

29. F 80, 1314.

30. *Ibid.* et, entre autres témoignages très nombreux, F 80, 1318 : « Quant aux individus sans familles, ils paraissent tous ennemis de l'association et veulent une habitation isolée. »

31. Les directeurs de villages étaient des officiers.

32. F 80, 1414. Sous la plume de LAPASSET, directeur, « les émigrants de 1848 sont moins que les autres portés à l'esprit de communauté », 30 août 1850.

33. F 80, 1792, Rapport de la commission de colonisation.

34. F 80, 1314, Rapport sur le dix-septième convoi, mai 1849.

35. F 80, 1324. Le terme d'émigrant fut banni « afin d'effacer des esprits toute pensée d'expatriation, car l'Algérie est une terre à jamais française ».

ce qui n'était qu'un prolongement de la France, dans des villages dont certains comme Saint-Cloud, Saint-Leu, Rivoli, avaient un nom bien familier ! Aller peupler l'Algérie était même présenté à nos quarante-huitards comme une œuvre exaltante au service de la Patrie. N'ont-ils pas transporté des arbres de la liberté pour les replanter dans les villages de colonisation, sans même percevoir la contradiction qui, aujourd'hui, nous frappe ? Chaque convoi reçut un drapeau. « La patrie qu'il représentait semblait suivre les colons », nous dit S. Fontanilles dans sa monographie de Saint-Cloud³⁶.

Ainsi, le colon de 1848, volontaire pour l'Algérie, nous apparaît comme « un homme sûr », peu animé par des idées révolutionnaires ou socialistes (malgré la présence parmi eux du frère de Pierre Leroux³⁷ et aussi de quelques francs-maçons³⁸)... C'est sûrement un républicain attaché à ses prérogatives de citoyen, et qui, à ce titre, ne comprend pas qu'on conteste sa liberté d'expression, son droit de participer encore à la vie politique..., autant de prétentions qui, avec l'évolution conservatrice du régime, apparaîtront comme de dangereuses idées subversives et serviront de prétexte aux multiples évictions arbitraires dont seront victimes les colons trop indociles au goût des directeurs. Dutrone qui participait à la grande enquête, lancée par l'Assemblée en juin 1849 avant de poursuivre cette colonisation, et qui écrivit un rapport contre celui, officiel, de Reybaud, nous dit : « La Commission fut impressionnée de la bonne attitude, du langage digne et modéré (des colons) même chez ceux qui lui avait été signalés comme « hommes politiques dangereux ». Il ajoute que les colons « ont entendu avec étonnement... recommander à des citoyens républicains de ne point s'occuper de politique », les colons se seraient écriés : « Autant voudrait dire : à bas la Constitution ! à bas la politique ! à bas la République ! vive le pouvoir absolu ! ». Ces colons entendus à huit clos par les membres de la Commission, c'est-à-dire hors de la présence des directeurs, avaient été désignés par leurs camarades dans chaque village agricole ; un grand nombre fut évincé par la suite. D'ailleurs, « la moitié à peine des délégués de chaque village était digne d'être entendue », lit-on dans un état nominatif des délégués de la division d'Oran en date du 28 décembre 1849 qui indique sur 82 délégués : 10 évincés et 6 à évincer³⁹.

La confusion tenace, comme nous l'avons vu, entre les colons de 1848 et les déportés nous paraît par elle-même significative : elle traduit, semble-t-il, l'assimilation qui se fit, dans les faits, entre les deux catégories de partants qualifiés, en bloc, de dangereux révolutionnaires. En effet, bien qu'aucun des déportés de juin 1848 qui de Belle-Isle furent transférés au camp disciplinaire de Lambèse, en Algérie, ne fut admis dans les

36. FONTANILLES, *op. cit.*

37. F 80, 1413. Le directeur de Montenotte dit : « Nous avons parmi les colons le frère de Pierre Leroux » (3 mai 1848).

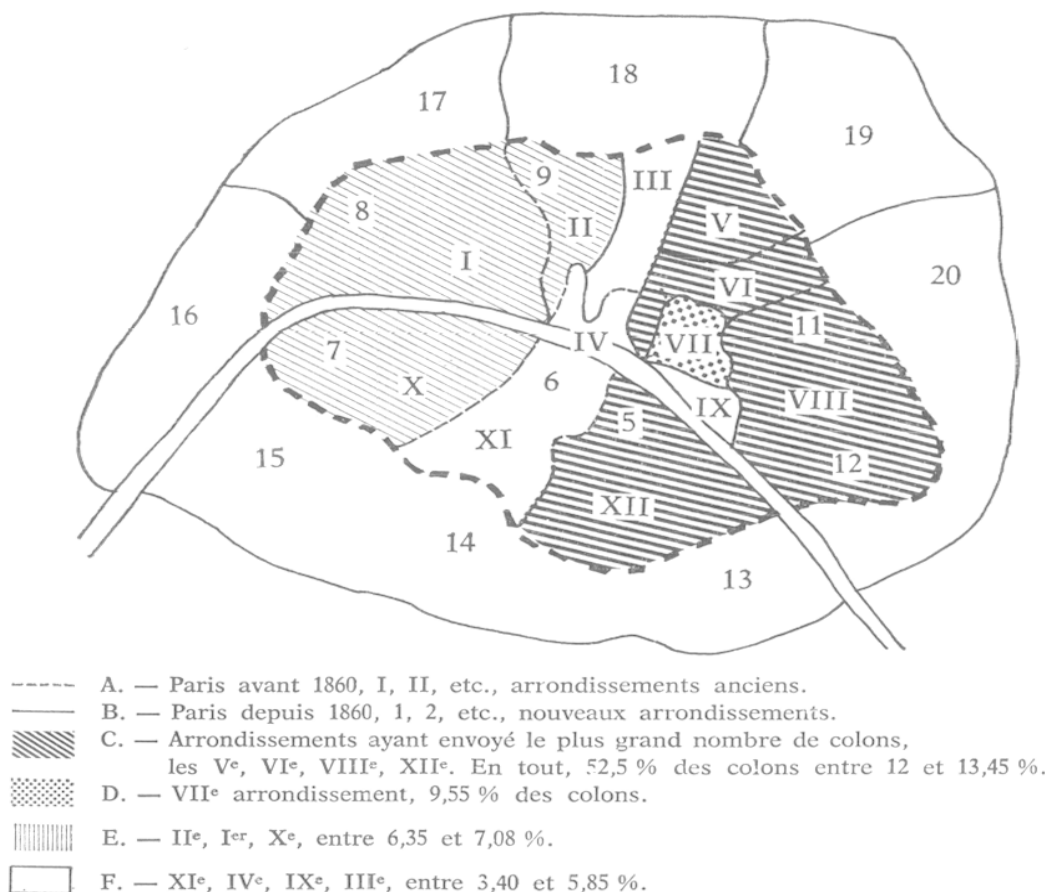
38. F 80, 1312. Dans l'inventaire d'une malle restée en dépôt sans adresse, on trouve, après le détail d'une garde-robe plutôt bourgeoise, comportant une redingote, un gilet en poils de chèvre, quinze faux-cols... un portefeuille contenant deux brevets de francs-maçons.

39. F 80, 1315. L'état nominatif des délégués de la province d'Oran comportant une colonne « observations » où apparaît l'hostilité déclarée contre les « meneurs ».

colonies de 1848, le régime militaire qui fut imposé aux colons devait induire en erreur : les villages agricoles furent totalement dépendants de l'autorité militaire qui fut « seule chargée de la création des colonies agricoles... Le service du génie exécute les travaux, celui de l'Intendance distribue les vivres et prestations de toute nature aux colons, celui des hôpitaux accueille les malades... En outre, les divers corps de troupes fournissent les officiers pour exercer les fonctions administratives et judiciaires »⁴⁰. Ces officiers, les directeurs des villages furent parfois de bons administrateurs, n'abusant pas de leur pouvoir, mais il semble que ce fut l'exception ; le plus souvent, ils traitèrent les colons comme des soldats de bataillons disciplinaires ; avec les mêmes résultats⁴¹. Ch.-A. Julien

CARTE II

Arrondissements d'origine des colons de 1848
(d'après F 80, 1792)



40. F 80, 1325.

41. F 80, 1414, Rapport trimestriel sur la colonie de la Ferme. « L'esprit de cette colonie est tranquille, lit-on dans le rapport de décembre 1850, la tendance de quelques-uns d'entre eux (les colons) à se mêler des affaires politiques a complètement disparu. »

évoque celui de Pontéba qui obligeait les colons à se lever à 5 heures l'hiver, à 3 heures l'été, et privait de vivres les absents⁴². Il n'était pas le seul : souvent les colons allaient au champ au son du tambour et les punitions du silo (cachot souterrain) étaient fréquentes. On comprend comment le souvenir de ce colon si peu libre a pu se confondre avec celui d'un déporté.

TABLEAU II. — Répartition par arrondissement des 3.607 familles parties de Paris

Arrondissements anciens	Nombre familles	%	Nombre personnes	%
V ^e	480	13,30	1.371	13,45
VI ^e	471	13,05	1.307	12,85
VIII ^e	415	11,50	1.410	13,85
XII ^e	381	10,56	1.221	12
VII ^e	335	9,29	973	9,55
II ^e	268	7,43	680	6,68
I ^{er}	232	6,43	721	7,08
X ^e	223	6,18	646	6,35
XI ^e	213	5,90	594	5,85
III ^e	213	5,90	347	3,40
IX ^e	185	5,13	499	4,90
IV ^e	191	5,30	410	4,03

Les colons de 1848 : des Parisiens, mais quels Parisiens ?

Des Parisiens des *quartiers populaires de l'est de la capitale*. C'est ce qui ressort du tableau II et de la carte II établis à partir du rapport de la Commission des Tuileries du 28 janvier 1849⁴⁴. L'émigration en Algérie en 1848 étant une émigration de la misère, cela n'a rien d'étonnant. « Il me serait plus agréable, Monsieur le Président, écrit un candidat compagnon menuisier, au président de la Commission d'admission, de rester en France avec mes amis et mes parents que de partir en Algérie, mais le manque d'ouvrage me force à recourir à ce moyen qui, je l'espère, me fournira lieu de travailler et vivre honorablement du fruit de mes labeurs. » On dut donner 20 F aux plus nécessiteux pour dégager des affaires indispensables du Mont-de-Piété. Dès l'arrivée dans les villages en Algérie, on devra distribuer des vêtements militaires réformés aux colons « venus presque tous sans argent », dit le rapport de janvier 1849 sur la colonie d'el-Affroun.

Mais ces Parisiens pauvres, séduits en masse par la perspective de devenir propriétaires agricoles, n'étaient-ils pas arrivés de la province

42. C.-A. JULIEN, *op. cit.*

43. Tableau établi à partir de F 80, 1792, qui indique en plus le départ de 29 gardes républicains, 952 familles des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis et 143 seulement des départements.

44. F 80, 1792.

récemment ? On sait que Paris connut un afflux de population dans la première moitié du XIX^e siècle⁴⁵.

Le rapport de la Commission des colonies agricoles⁴⁶ fait remarquer d'autre part que parmi les 13.972 colons de Paris et de la Seine admis au départ, « il n'en est peut-être que 3.000 qui soient nés dans le département de la Seine..., les autres..., en grande partie enfants de la province trop souvent attirés à Paris par des séductions trompeuses..., victimes de la crise industrielle ont sollicité la faveur de quitter une ville où ils ne voyaient autour d'eux que misère et désespoir ».

Il s'agissait de vérifier ces assertions un peu vagues, et qui semblaient animées par un esprit anti-urbain très fréquent à l'époque. Il fallait établir le plus exactement possible l'origine géographique des candidats parisiens au départ et leur degré d'intégration dans la population de la capitale.

L'échantillon fourni par le registre du II^e arrondissement⁴⁷ indique que sur 857 candidats colons, 206 seulement sont nés à Paris, 9 à l'étranger, 630 en province (pour les 12 restants le lieu de naissance n'est pas indiqué). Il nous a paru intéressant de dresser la carte des départements de départ (tableau III, p. 192), les plus représentés et de comparer ce qu'elle nous révèle avec les résultats de l'enquête de P. Caspard⁴⁸ sur les origines de la Garde mobile nationale. Les départements les plus représentés sont ceux du nord et de l'est de la France (comme dans l'étude de P. Caspard et dans celle de la population parisienne par Louis Chevalier).

Cependant, l'ouest (Calvados, Seine-Inférieure) a fourni un contingent non négligeable ; alors que les départements des frontières d'Alsace sont moins représentés que pour la Garde mobile.

Près des trois quarts des candidats (73,75 %) sont nés hors de Paris, c'est une proportion supérieure à celle qui existe pour l'ensemble de la population parisienne⁴⁸, mais semblable à celle des prévenus de juin dont P. Caspard nous dit « qu'un quart seulement déclara une naissance parisienne ». On pourrait penser que ce gonflement de la proportion des gens nés en province vient de l'arrivée massive des chômeurs des départements dans les six premiers mois de 1848. En fait, ce n'est pas ce qui ressort de l'analyse du registre VD 6 171 des archives de la Seine qui donnent pour les candidats du II^e arrondissement *les dates d'arrivée à Paris* (cette précision n'est indiquée que pour 443 aspirants colons sur les 630 nés en province (cf. tableau IV, p. 194).

Près du tiers des candidats (32,71 %) est arrivé entre 1830 et 1840 et particulièrement de 1836 à 1840 (19,62 %). De 1841 à 1845 : 24,57 % ; de 1846 à 1848 : 18,72 % ont émigré à Paris. On retrouve les phases d'expansion de la population parisienne telles qu'elles ont été déterminées par

45. Cf. Louis CHEVALIER, *La formation de la population parisienne au XIX^e siècle*, I.N.E.D., 1950.

46. F 80, 1792, Rapport du 28 janvier 1849.

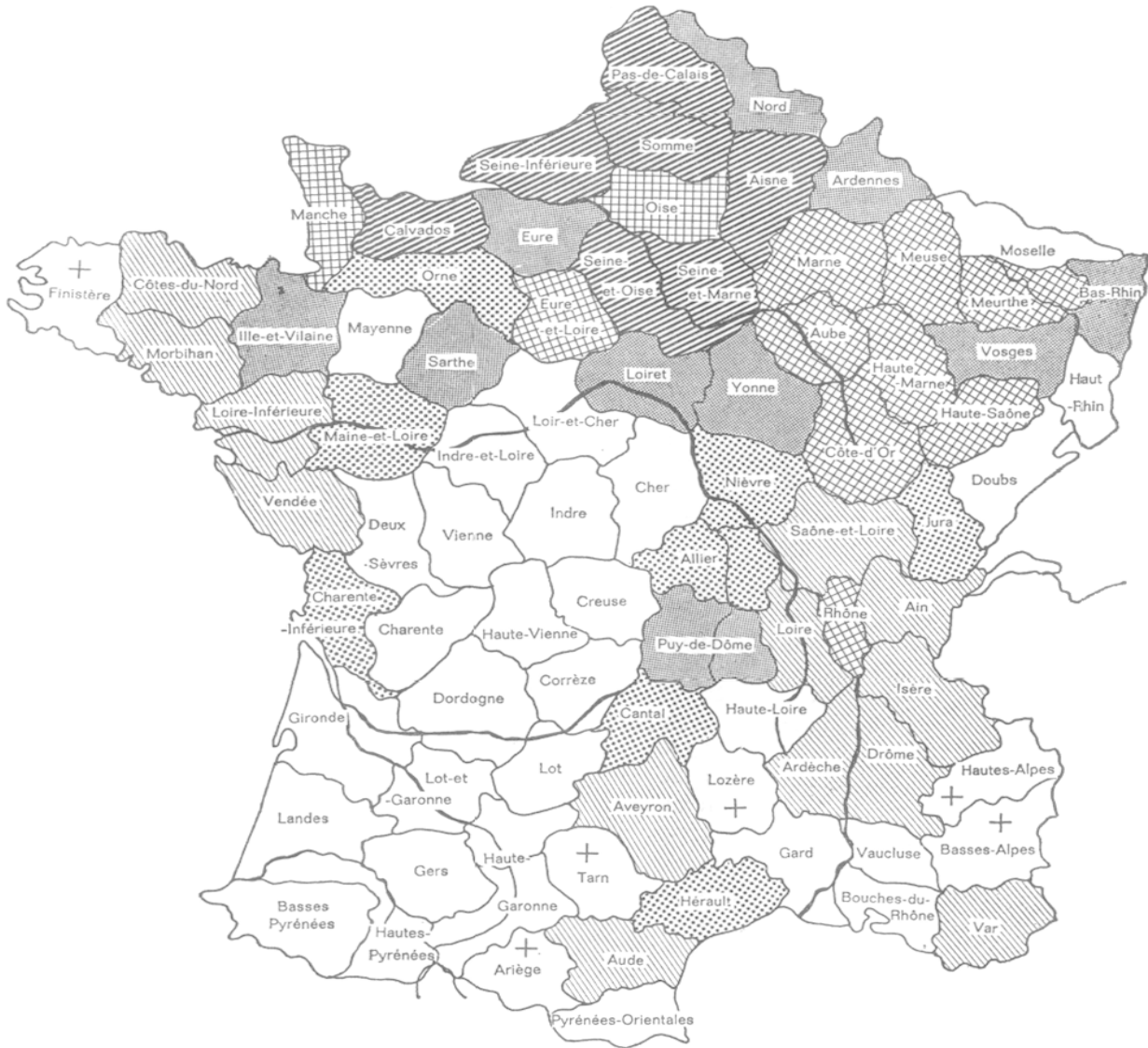
47. VD 6, 171, Archives de la Seine, II^e arrondissement ancien (9^e actuel).

48. P. CASPARD, « Aspects de la lutte des classes en 1848. Le recrutement de la garde nationale mobile », in *Revue historique*, n° 511, juillet-sept. 1974.

49. L. CHEVALIER, *op. cit.*

CARTE III

Lieux de naissance par départements pour 1.000 aspirants colons nés en province (d'après UD 6)



- I De 28,57 ‰ à 49,20.
- II 17,46 à 25,40.
- III 12,08 à 15,90.
- IV De 9,52 à 11,11.
- V De 4,76 à 7,93.
- VI De 0 à 3,17.

+ Aucun candidat né dans ces départements.

TABLEAU III. — *Lieu de naissance par département
pour 1.000 aspirants colons nés en province*

	Colons de 1848 ‰	Prévenus de juin 48 ‰ (Caspard)	Gardes mobiles ‰ (Caspard)	Parisiens ‰ décédés en 1833 (L. Chevalier)
Ain.....	6,34	3	3	3
Aisne.....	36,5	28	30	30
Allier.....	9,52	4	6	9
Alpes (Basses-).....	0	5	1	2
Alpes (Hautes-).....	0	1	1	1
Ardèche.....	7,93	4	1	2
Ardenne.....	14,28	20	14	13
Ariège.....	0	1	1	1
Aube.....	17,46	9	12	18
Aude.....	6,34	3	2	2
Aveyron.....	6,34	11	4	14
Bouches-du-Rhône.....	3,17	2	4	3
Calvados.....	33,33	19	18	23
Cantal.....	9,52	21	9	19
Charente.....	3,17	4	3	3
Charente-Inférieure.....	11,11	3	3	7
Cher.....	1,58	5	5	4
Corrèze.....	3,17	4	5	2
Corse.....	1,58	2	1	1
Côte-d'Or.....	22,22	26	23	30
Côtes-du-Nord.....	4,76	3	6	2
Creuse.....	1,58	33	12	13
Dordogne.....	1,58	3	3	3
Doubs.....	6,34	6	9	11
Drome.....	4,76	3	1	2
Eure.....	14,28	14	22	21
Eure-et-Loire.....	23,80	17	21	19
Finistère.....	0	3	5	3
Gard.....	3,17	3	3	3
Garonne.....	3,17	5	4	3
Gers.....	3,17	3	1	2
Gironde.....	23,80	11	6	8
Hérault.....	9,52	3	3	3
Ille-et-Vilaine.....	14,28	6	9	10
Indre.....	3,17	6	9	4
Indre-et-Loire.....	12,69	7	10	8
Isère.....	7,93	6	9	9
Jura.....	11,11	7	11	8
Landes.....	3,17	1	2	1
Loir-et-Cher.....	3,17	8	9	6
Loire.....	4,76	9	5	4
Loire-Inférieure.....	6,34	6	5	6

	Colons de 1848 ‰	Prévenus de juin 48 ‰ (Caspard)	Gardes mobiles ‰ (Caspard)	Parisiens ‰ décédés en 1833 (L. Chevalier)
Loiret.....	14,18	14	17	18
Lot.....	3,17	1	2	2
Lot-et-Garonne.....	3,17	3	3	2
Lozère.....	0	2	2	1
Maine-et-Loire.....	11,11	7	5	8
Manche.....	25,40	26	18	24
Marne.....	17,46	12	19	20
Marne (Haute-).....	19,04	2	13	19
Mayenne.....	12,70	17	9	7
Meurthe.....	23,80	18	30	19
Meuse.....	20,63	22	21	20
Morbihan.....	4,76	5	5	2
Moselle.....	30,15	42	42	29
Nièvre.....	11,11	9	10	8
Nord.....	23,80	40	40	32
Oise.....	19,04	26	28	22
Orne.....	11,11	21	22	23
Pas-de-Calais.....	31,75	24	26	19
Puy-de-Dôme.....	15,90	26	17	13
Pyrénées(Basses-).....	3,17	2	5	2
Pyrénées (Hautes-).....	3,17	33	3	1
Pyrénées-Orientales.....	1,50	2	1	1
Rhin (Bas-).....	12,69	12	19	9
Rhin (Haut-).....	7,93	5	13	6
Rhône.....	19,04	10	17	14
Saône (Haute-).....	20,63	19	20	18
Saône-et-Loire.....	7,93	11	9	8
Sarthe.....	15,87	20	16	13
Seine-Inférieure.....	33,33*	33	33	33
Seine-et-Marne.....	42,86	40	41	57
Seine-et-Oise.....	49,20	69	73	113
Sèvres (Deux-).....	1,58	1	3	1
Somme.....	28,57	30	36	33
Tarn.....	0	2	2	1
Tarn-et-Garonne.....	1,58	1	1	2
Var.....	7,93	1	1	2
Vaucluse.....	1,56	1	1	2
Vendée.....	4,76	1	111	2
Vienne.....	3,17	4	4	3
Vienne (Haute-).....	3,17	18	9	6
Vosges.....	12,08	12	10	9
Yonne.....	15,90	35	25	40

L. Chevalier. Le faible nombre d'arrivants en 1848 infirme la thèse qui assimilait les colons aux chômeurs jetés sur le pavé après la fermeture des Ateliers nationaux. Il n'en reste pas moins que les candidats au départ en Algérie se sont recrutés surtout dans une population arrivée depuis moins de douze ans dans la capitale. Ceci pour plus des deux tiers des candidats. Le document que nous venons d'exploiter n'indique pas si, dans le département d'origine, le demandeur habitait la ville ou la campagne. En Algérie même, on s'effraya de voir arriver « des artistes, des artisans impropres aux travaux agricoles pour défricher un sol inculte et rebelle »⁵⁰. Nous pouvons nous reporter à la statistique des professions établie par la Commission des Tuileries en janvier 1849⁵¹ pour avoir une idée plus précise sur la composition socio-professionnelle des colons. Les archives de la Seine (sous-série VD 6) nous donnent également des indications précieuses : pour les candidats du IV^e arrondissement ancien, nous trouvons la mention « a travaillé la terre »..., quand il y a lieu.

TABLEAU IV

Dates d'arrivée à Paris des colons nés en province

		Nombre de colons	%
AVANT 1800	= 4	= 14	= 3 %
	1800-1815	10	
	1816-1820	= 21	= 4,75 %
	1821-1825	= 37	= 8,35 %
	1826-1830	= 34	= 7,70 %
	1831-1835	= 58	= 13,10 %
	1836-1839	= 68	= 15,35 %
	1840	= 19	= 4,30 %
TOTAL.....		251	= 56,55 %
	1841-1845	1841 = 12	= 2,70 %
		1842 = 27	= 5,70 %
		1843 = 19	= 4,30 %
		1844 = 26	= 5,86 %
		1845 = 25	= 5,64 %
TOTAL.....		109	= 23,60 %
	1846	27	= 6,10 %
	1847	46	= 10,38 %
	1848	10	= 2,25 %
TOTAL.....		83	18,73 %

N.B. — Il s'agit des colons partis du II^e arrondissement ancien de Paris (d'après VD 6 171) pris comme échantillon.

50. *L'Echo d'Oran*, 25 septembre 1848.

51. F 80, 1792.

Composition socio-professionnelle.

Pour permettre une comparaison intéressante avec celle des prévenus de juin et celle de la Garde mobile établies par P. Caspard, nous avons jugé utile, quoique assez contraignant, de couler nos renseignements dans sa classification par ordre de qualification professionnelle croissante.

Il apparaît que *le groupe I*, représentant les manœuvres, les domestiques, tous ceux qui, sans qualification ont pu être facilement raflés dans les quartiers populaires de Paris et sont venus grossir les effectifs des prévenus de juin 1848, a été relativement moins concerné par le départ en Algérie. Ceci paraît étonnant et laisse supposer qu'une sélection sévère a été opérée à leur endroit par la Commission d'examen.

Par contre, *le groupe II* des professions exigeant une qualification moyenne a fourni le contingent le plus important des colons de 1848 (tout comme dans les deux autres populations, 51 % contre 49 % pour les gardes mobiles et 56,6 % pour les prévenus de juin).

Si nous totalisons l'ensemble des ouvriers, nous voyons qu'ils représentent une forte majorité de partants (61,30 %). Parmi eux, le nombre des menuisiers-ébénistes (552) est le plus fort de toutes les professions présentes. La crise semble avoir provoqué de forts ravages dans cette profession ainsi que dans celle du bâtiment.

Le groupe III représente les professions très spécialisées ; elles sont deux fois moins représentées chez nos colons que dans la Garde mobile (9,91 contre 18,7) mais d'une manière équivalente à celle des prévenus. On retrouve une disproportion encore plus grande dans les professions libérales et intellectuelles dont on s'effrayait pourtant qu'elles soient tellement représentées chez nos arrivants en Algérie. Mais la différence essentielle vient du nombre plus important de petits commerçants et de boutiquiers tentés par la colonisation (11,21 %) par rapport aux prévenus (4,1 %) et gardes mobiles (5,4 %). Les Archives précisent que « 341 anciens négociants sont partis » en plus des 91 limonadiers, 69 boulangers-pâtisseries, etc., qui ont dû fermer boutique. On voit que la crise a atteint en même temps que les ouvriers les commerçants dont ils représentaient la clientèle principale.

La rubrique « jardiniers-laboureurs-divers », peu représentée chez les gardes mobiles et les prévenus, prend chez nos colons une importance d'autant plus grande que nous n'y avons inclus aucun « divers ». 318 cultivateurs, c'est le deuxième nombre (après les menuisiers-ébénistes) ; près de 10 % des candidats (contre 1,5 et 2,1 % pour les deux autres populations) en y comprenant les 134 horticulteurs journaliers, au total 452 cultivateurs qui devaient vivre difficilement sur des parcelles de banlieue ont été attirés par l'appât des 10 ha de terre africaine promis par le décret de septembre. Si on y adjoint les Parisiens nés en province qui ont eu droit à la mention « a travaillé la terre » dans le registre des Archives de la Seine, établi par la mairie du IV^e arrondissement⁵² (et qui à ce titre ont, semble-t-il, été retenus en priorité par la Commission de recru-

52. VD 6, 259, Archives de la Seine.

TABLEAU V. — *Composition socio-professionnelle*

	Colons %	Prévenus d'Insurrection de juin 1848 : %	Gardes mobiles
I			
1) Manœuvres.....	5,33	13,4	6,6
2) Marchands ambulants.....	4,91	4,8	0,5
Total I.....	10,24	18,2	7,1
II			
3) Pierre et bâtiment.....	12,57	12,4	8,1
4) Métallurgie et mécanique.....	10,90	14,18	11,7
5) Bois et ameublement.....	15,30	10,9	9,9
6) Cuir, chaussure, sellerie.....	4,23	6,3	6
7) Textile et confection.....	5,76	6,5	7,9
8) Industries diverses.....	2,23	5,7	5,4
Total II.....	51	56,6	49
III			
9) Graveurs, dessinateurs, sculpteurs..	2,97	2,8	7,9
10) Imprimerie (Livres).....	2,50	0,6	1,4
11) Fabriques de Paris-Métaux précieux.	4,44	5,7	9,4
Total III.....	9,91	9,1	18,7
IV			
12) Petit commerce.....	11,21	4,1	5,4
13) Employés.....	11,21	6,7	13,1
14) Professions libérales intellectuelles..	1,96	3,2	5,2
Total IV.....	13,17	14	23,7
V			
15) Divers (jardiniers, laboureurs).....	9,38	2,1	1,5
16) Gardes mobiles, Gardes républicaines.	6,30		
TOTAL général.....	100	100	100

tement), on a une idée plus précise de la proportion des candidats aptes aux travaux agricoles. Sur 317 inscrits, 30 sont indiqués comme étant des cultivateurs et 61 comme « ayant travaillé la terre » jusqu'à l'âge de dix-huit ou vingt ans le plus souvent. L'exemple du « bon candidat » nous est fourni par Léonardy François Joseph « *ancien cultivateur*, trente-six ans, a servi, il est sous-lieutenant de la Garde nationale, employé à la mairie où il est connu sous d'excellents rapports ; il est fort et robuste, sa femme âgée de trente-quatre ans est fille de propriétaire cultivateur, *elle s'est elle-même beaucoup occupée d'agriculture...* »⁵³. Lorsqu'il y a un doute, on

53. Souligné par nous, VD 6, 259.

TABLEAU VI. — Parmi les 4.843 professions indiquées dans F. 80 1792

Par ordre de représentation décroissante : trois groupes

Groupe A : de 9,38 % à 15,30 %.

1. Bois et ameublement	15,30
2. Pierre et bâtiment	12,57
3. Petit commerce et employés	11,21
4. Métallurgie et mécanique	10,90
5. Terre	9,38

Groupe B : de 4,23 % à 6,30 %.

6. Gardes mobiles, gardes républicains, sans profession.	6,30
7. Textile et confection	5,76
8. Manœuvres	5,33
9. Marchands ambulants	4,91
10. Fabriques de Paris	4,44
11. Cuirs et chaussures	4,23

Groupe C : de 1,96 % à 2,97 %.

12. Graveurs, dessinateurs, sculpteurs	2,97
13. Imprimerie	2,90
14. Petites industries diverses	2,23
15. Professions libérales	1,96

trouve la mention : « ils assurent être d'anciens cultivateurs ». Un document émanant de la mairie de Sos (arrondissement de Nérac, dans le Lot-et-Garonne), certifiant que « le Sieur Capot Joseph, natif de la commune de Sos, est fils de cultivateur, et que lui-même a exercé cette profession jusqu'à l'âge de vingt et un ans », permet de penser que ce genre de certificat était exigé pour avoir droit à la mention indiquée ci-dessus. Au total, près d'un tiers des candidats avait une expérience plus ou moins ancienne du travail de la terre, en comptant les cultivateurs (9,38 %), indiqués dans la statistique des professions citée ci-dessus. On retrouve donc bien ce tiers de colons (ou 29,9 %) dont parlait la Commission des Tuileries, pour qui les travaux de la campagne n'étaient pas étrangers. Cependant, l'expérience acquise par ces colons l'avait été sous un climat et des conditions écologiques très différentes de celles qu'ils allaient affronter. Les terres qui seront offertes au défrichement étaient le plus souvent couvertes de palmiers-nains profondément enracinés dont ne pouvait avoir facilement raison le petit matériel qu'on mettra à la disposition de nos pionniers. Lucien Genet⁵⁴ a fait remarquer que les étendues offertes étaient nettement insuffisantes pour la culture du blé en Afrique du Nord. Ajoutons que, souvent, le lotissement ne tenant aucun compte des conditions de relief ou de fertilité pouvait faire attribuer à des malchanceux un terrain en trois parcelles, représentées par des ravins ou des

54. Lucien GENET, *article cité*.

terrains incultivables. On a déjà dénoncé l'impéritie de l'Administration et en particulier le refus d'accorder à ces hommes de bonne volonté des moniteurs d'agriculture pour les initier aux techniques adaptées au pays...

Ainsi, devant une nature différente, l'expérience acquise par ceux qui avaient « déjà travaillé la terre » nous paraît avoir représenté un avantage très relatif... Il n'est pas certain que ce soient nos agriculteurs du départ qui aient formé ce tiers des colons de 1848 qui s'est maintenu dans les colonies. (« Un tiers périra, un tiers partira, un tiers restera », avait-on souvent prédit avec, hélas, beaucoup de justesse !)

Un autre élément pouvait jouer en faveur de l'implantation définitive dans la colonie : c'était la composition familiale.

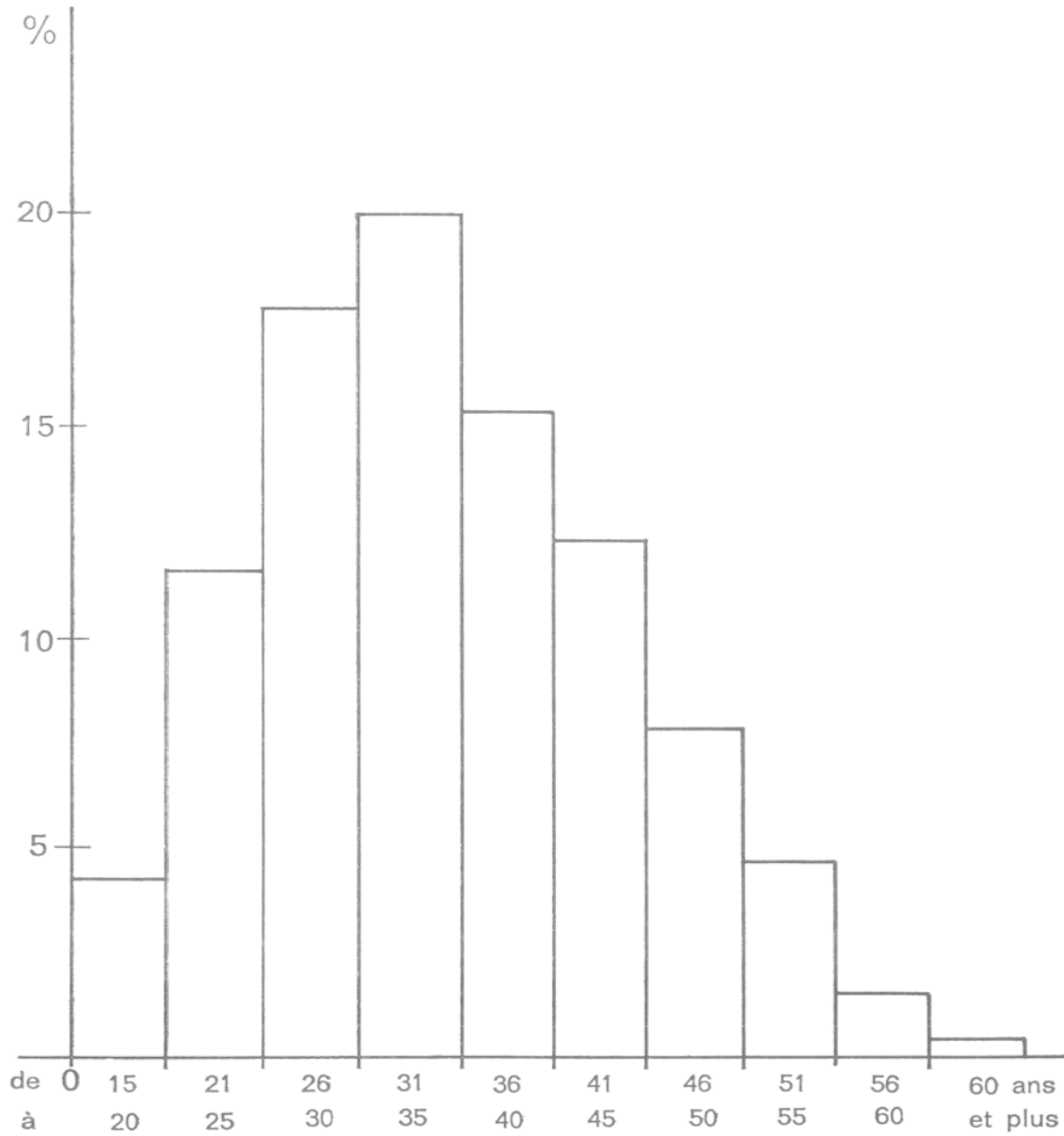
Age et structure familiale.

Le décret du 18 septembre 1848 prévoyait que les colons titulaires devaient être majeurs (sauf autorisation des parents) et âgés de moins de soixante ans. « L'exploitation du registre de la mairie du II^e arrondissement de Paris, donnant les dates de naissance des chefs de famille et la composition familiale des candidats au départ, nous a permis d'établir le graphique A (p. 199) qui fait apparaître, comme on pouvait s'y attendre, que la tranche d'âge la plus représentée était celle des vingt-six à quarante-cinq ans ; mais aussi que l'importance numérique des célibataires n'avait pas été surestimée — 1.513 célibataires sur 4.568 colons titulaires et une proportion encore plus forte parmi les ouvriers d'art, 270 sur 370 ; tels sont les chiffres globaux donnés par la Commission. Notre échantillon traduit les mêmes proportions : un tiers de célibataires parmi les colons titulaires. Par contre, l'analyse de notre document permet de corriger l'effet subjectif produit par la lecture des différentes relations du voyage et de l'arrivée des colons qui mettent l'accent sur le nombre des enfants amenés par les colons, ce qui donnait un caractère encore plus tragique à cette émigration⁵⁵. En réalité (cf. graphique B (p. 200)), plus de la moitié des colons partent sans enfant (59,57 %). Près des trois quarts des familles avec enfants en ont au maximum deux (74,12 %). Voilà qui atténue sensiblement le caractère aventureux des départs. On trouve une note⁵⁶ indiquant que de nombreux candidats s'inscrivent comme célibataires qui, en fait, ont des enfants qu'ils laissent en France. Cependant, on peut penser que ces faux célibataires ne devaient pas être la majorité et de loin, car le logement attribué à ces derniers ne devait comporter qu'une seule pièce, au lieu de deux pour les familles. On a pu regretter la trop forte proportion de célibataires parmi les colons. On les trouvait moins « motivés » pour la colonisation, ils formaient une population moins facile à ancrer sur le sol algérien, plus indisciplinée, aimant fréquenter le cabaret...

55. F 80, 1413. Dans le rapport du colonel Jolivet sur l'arrivée à Ténès, le 2 décembre 1848, des colons destinés au village de Montenotte, on lit : « Le nombre des enfants au-dessous de 2 ans est effrayant (52) ! » En fait, d'autres convois ne comprirent que 10 à 15 enfants sur 800 personnes environ.

56. F 80, 1318.

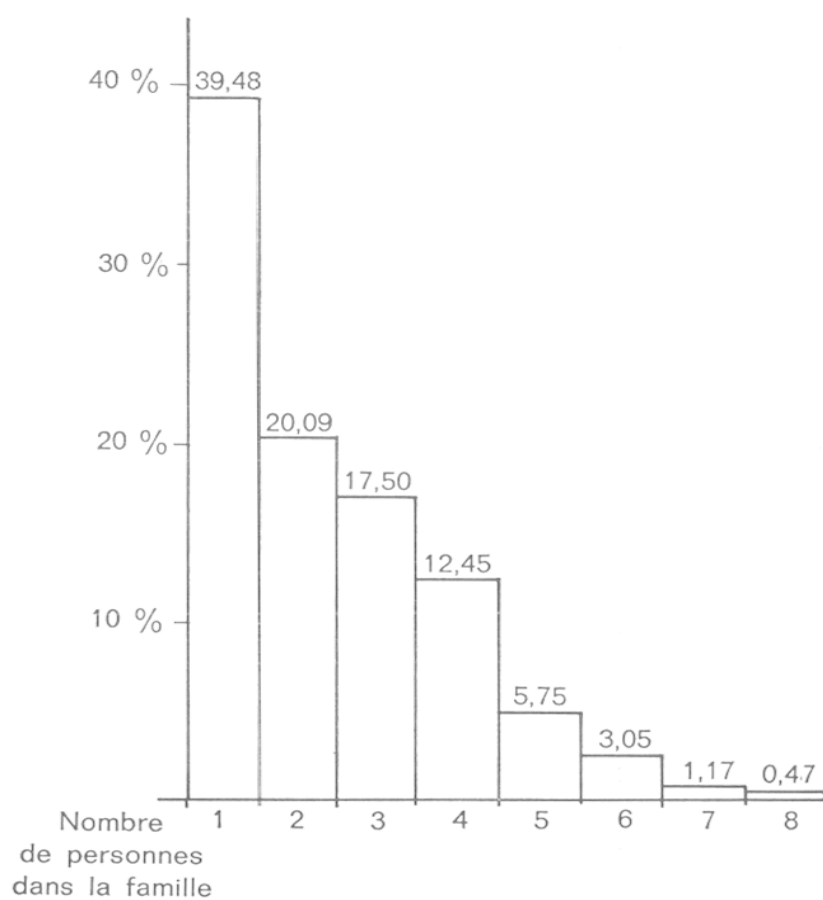
GRAPHIQUE A



*Ages des colons titulaires du II^e arrondissement (aujourd'hui IX^e)
par tranches d'âges
(d'après VD 6 171)*

GRAPHIQUE B

*Composition familiale des candidats colons du II^e arrondissement
(IX^e aujourd'hui)
(d'après VD 6 171)*



N.B. — Plus de la moitié des colons partent sans enfant (1 ou 2 personnes : 59,57 %).

CONCLUSION

Ainsi, un profil du colon de 1848 semble pouvoir être esquissé à partir de ces données.

C'est assurément un homme libre qui s'est volontairement lancé dans l'aventure coloniale. Mais s'il n'a pas été condamné au départ par un jugement de justice, il l'a été souvent par le chômage, la misère. Tout le prouve : le quartier populaire où il habite à Paris, la profession très touchée par la crise qu'il exerce le plus souvent dans l'industrie du bois, du bâtiment ou du textile..., les effets de première nécessité (vêtements, matelas) qu'on doit l'aider à dégager du Mont-de-Piété. S'il est boutiquier ou de petite bourgeoisie, c'est encore la crise de clientèle qui le pousse à partir. Celui qui s'est laissé emporter par l'emballement de l'exotisme, par le goût de l'aventure, doit être l'exception. Cependant, il ne faut pas négliger l'importance d'une propagande mensongère qui a fait miroiter aux yeux de ce Parisien, qui regrette souvent sa campagne natale, l'image d'une terre fertile et généreuse. Notre colon, ouvrier le plus souvent, a vu dans ce départ pour l'Algérie un « retour à la terre », une occasion de retrouver une liberté et une sécurité perdues dans le système industriel et capitaliste ; « redevenir son maître » par la possession d'une terre à cultiver et qui lui appartiendra individuellement, voilà quelle fut la tentation irrésistible. Pouvait-il imaginer les épreuves que lui réservait une nature aride, affrontée dans des conditions difficiles ? On lui promettait en plus d'un lot de terre, une maison, des outils, du bétail, des vivres pendant trois ans ; tout lui semblait facile (en fait, la maison n'était pas construite, la terre était à défricher, les instruments insuffisants et souvent inadaptés, les vivres pas toujours de bonne qualité...). Ce colon parti confiant, avec sa femme et ses enfants (il en a peu), souvent ses parents ou beaux-parents, déchantera. Comme ce Parisien, habitué au franc-parler, manifesterà parfois bruyamment son mécontentement, on le traitera d'agitateur, de révolutionnaire échappé des barricades. Cette réputation usurpée le plus souvent amènera à le confondre jusqu'à nos jours avec un déporté de juin 1848. En fait, ce n'est qu'un républicain attaché à ses prérogatives de citoyen, à sa liberté. Il regimbera devant la discipline militaire, la vie de camp qu'on lui impose comme à une jeune recrue. Attaché à défendre ses droits, il ne se pose pas le problème des Algériens. La terre qu'on lui octroie a été enlevée aux tribus, il la défendra âprement contre tous les empiètements. L'arbre de la Liberté qu'il replante dans son village n'a de sens que pour lui. De même que le drapeau tricolore donné à son convoi et sur lequel est incrit d'un côté le nom de sa colonie agricole, et de l'autre la devise républicaine « liberté-égalité-fraternité ». Cet arbre manifeste tout simplement qu'en Algérie il est encore en France. Colonisateur, ce quarante-huitard parisien deviendra vite colonialiste ⁵⁷.

57. F 80, 1327. Rapport du gouverneur Pélissier, inspection des colonies, octobre 1851 : « Les colons de Ponteba sont toujours acharnés contre les Arabes. Ceux-ci nourrissent des haines qui se feront jour avec éclat. »

On peut se poser à nouveau le problème de savoir si en envoyant des Parisiens seulement (seul le dix-septième convoi comprendra deux cents gardes républicains lyonnais), le gouvernement provisoire avait fait, du point de vue de la colonisation, un choix si déplorable ? Ce colon parisien était-il le pire qui puisse arriver en Algérie pour assurer le succès de ces colonies agricoles créées à grands frais par l'État ? Assurément, a-t-on dit, car ce citoyen était tout à fait inapte à son nouveau rôle. Or, nous avons vu que souvent ce colon, de par son origine provinciale, avait une expérience de l'agriculture. Expérience que la Commission a cherché à détecter comme l'indiquent les mentions explicites du registre du IV^e arrondissement de Paris. Par ailleurs, l'exigence de certificats de bonnes mœurs et les professions représentées laissent apparaître que loin d'avoir encouragé le départ de gens sans métier, d'« agités, ouvriers en barricades », la Commission semble avoir favorisé les hommes qui avaient eu un contact avec la terre, et aussi ceux qui avaient une qualification professionnelle précise, ouvriers dans la force de l'âge qu'on pouvait supposer courageux au travail. Or, c'est bien cette ardeur à l'ouvrage qui transparaît dans les premiers rapports des directeurs de villages, ceux là même qui par la suite incrimineront les colons trop indépendants, trop républicains à leur goût. D'ailleurs, il nous a été donné de confronter le rapport officiel rédigé par Louis Reybaud après l'enquête de 1849 dans les colonies agricoles, avec un rapport confidentiel du même auteur, évidemment plus objectif⁵⁸. Celui-ci rejette la responsabilité de l'échec (à cette date) des villages agricoles non sur les colons dont « la plus grande partie des griefs exprimés... ont paru fondés », dit-il, mais sur les directeurs des colonies : « Partout, affirme-t-il avec force, où le directeur est bon la colonie est bonne. Dans le cas inverse, le résultat l'est aussi »⁵⁹. Nous avons signalé également le rapport d'un autre membre de la Commission, M. Dutrone, qui s'éleva contre les accusations (officielles) portées par Reybaud à l'encontre des colons parisiens. Cependant, l'idée l'emportera qu'il ne fallait plus recruter de citoyens, et pour les douze colonies nouvelles prévues par la loi du 19 mai 1849 on ne recrutera que des cultivateurs de France ou d'Algérie (non indigènes évidemment) et des soldats d'Afrique libérés (lois du 20 juillet 1850)⁶⁰.

Ces colons, plus aptes *a priori* à la colonisation agricole et pour la plupart déjà habitués aux conditions climatiques de l'Algérie, ne réussiront ni mieux, ni plus mal que nos Parisiens de 1848. Ils apportaient ainsi la preuve que l'échec (ou semi-échec, car les colonies agricoles prospérèrent par la suite) était imputable non aux Parisiens mais aux difficultés inhérentes à toute colonisation naissante.

Yvette KATAN,
Agrégée d'histoire, Paris.

58. Louis REYBAUD, Rapport présenté au ministre de la Guerre..., *Moniteur universel*, 12 avril 1850.

59. F 80, 1324, Rapport confidentiel, Commission d'Inspection.

60. F 80, 1307, Rapport des colonies agricoles, Oran, 25 août 1849.